



Les retraités privés de chèques-vacances

Par une circulaire du 25 juillet 2023, la DGAFP vient de supprimer le droit qu'avaient les retraité.es à bénéficier des chèques-vacances, à compter su 1er octobre prochain. Encore un recul social pour une population fragilisée, car à quels retraités profitaient les chèques-vacances ? A ceux dont les pensions sont les plus faibles.

Vont être désormais exclus du bénéfice des chèques-vacances :

- les fonctionnaires civils et les militaires retraités régis par le code des pensions civiles et militaires de retraite de l'État ;
- les ouvriers de l'État retraités ;
- les agents non titulaires retraités de l'État ;
- les retraités de l'État qui bénéficient du versement par l'État (partiel ou total) d'une retraite au titre des pensions d'États étrangers garanties.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre des économies budgétaires de 5% de chaque ministère annoncé par la Première Ministre. Elle a pour but de permettre une baisse des dépenses de l'ordre de 10 millions d'euros.

Encore une fois, c'est l'action sociale qui est victime des coupes budgétaires et le gouvernement fait passer cette mesure en douce pendant l'été. Encore un recul social pour celles et ceux des retraités qui ne roulent pas sur l'or. Scandaleux !